



KIT DE CAMPAGNE

L'EUROPE QUE NOUS VOULONS

*Le 26 mai prochain aura lieu, en France,
l'élection des membres du Parlement européen
pour la période 2019-2023. Vous trouverez dans ce do-
cument des clefs pour comprendre les enjeux et agir.*

L'Europe que nous voulons Engagez-vous !

Vous voulez une Europe qui s'engage pour le développement durable et inclusif, qui agit pour l'égalité entre les femmes et les hommes, qui défend les droits humains et la solidarité, qui soutient les organisations de la société civile ?

Tout cela est inscrit dans les valeurs fondatrices de la construction européenne et sanctionné dans son cadre normatif et ses documents stratégiques. Toutefois, ces acquis sont aujourd'hui remis en cause. Les élections des membres du Parlement européen de 2014 avaient entériné une majorité d'élus eurosceptiques, populistes et xénophobes. Aujourd'hui, ces mêmes tendances semblent se renforcer dans plusieurs pays de l'Union européenne. En amont des élections européennes de 2019, Coordination SUD a besoin de la mobilisation de tous ses membres pour défendre ensemble une Europe de la solidarité internationale.

LA CAMPAGNE

Cette campagne de Coordination SUD vise à sensibiliser les partis politiques et les candidates et candidats aux questions de solidarité internationale et à obtenir de leur part des engagements en faveur d'une Europe solidaire et responsable dans le monde. Cette campagne entend sensibiliser le réseau de Coordination SUD aux enjeux des élections européennes et mettre à l'agenda médiatique la question des politiques européennes de développement et plus largement des relations entre l'Europe et le reste du monde.

Coordination SUD
Solidarité Urgence Développement

Contacts

Plaidoyer européen

Patricia Spadaro

01 44 72 80 82 – spadaro@coordinationsud.org

Service Communication :

Bénédicte Bimoko

01 44 72 03 78 – bimoko@coordinationsud.org

Olivier Jablonski

01 44 72 87 15 – jablonski@coordinationsud.org

L'Europe que nous voulons

Trois piliers - Plusieurs recommandations

Coordination SUD a élaboré ses recommandations aux futurs membres du Parlement européen sous forme de manifeste, structuré autour de trois piliers.

PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE ET INCLUSIF

- ⇒ défendre la **montant** et la **qualité** de l'aide européenne ;
- ⇒ garantir la **cohérence des politiques pour le développement** ;
- ⇒ garantir la **prise en compte genre** dans l'ensemble des politiques extérieures de l'Union européenne, avec des **moyens** suffisants ;
- ⇒ Contrôler et limiter l'aide publique au développement qui passe par le **secteur public marchand**.
- ⇒ contrôler et limiter l'aide publique au développement qui transite par le secteur privé.



BÂTIR UNE SOCIÉTÉ JUSTE ET ACCUEILLANTE

- ⇒ assurer le respect des **droits fondamentaux** pour tous et toutes ;
- ⇒ favoriser un partage de responsabilités au niveau européen via un **système migratoire et d'asile commun**, axé sur l'accueil digne et la protection de personnes ;
- ⇒ assurer l'**aide** et la **protection** des personnes migrantes sur la base des vulnérabilités et des besoins ;
- ⇒ mettre en place des **voies d'accès sûres et légales de migration** au niveau de l'Union européenne et ses États membres.



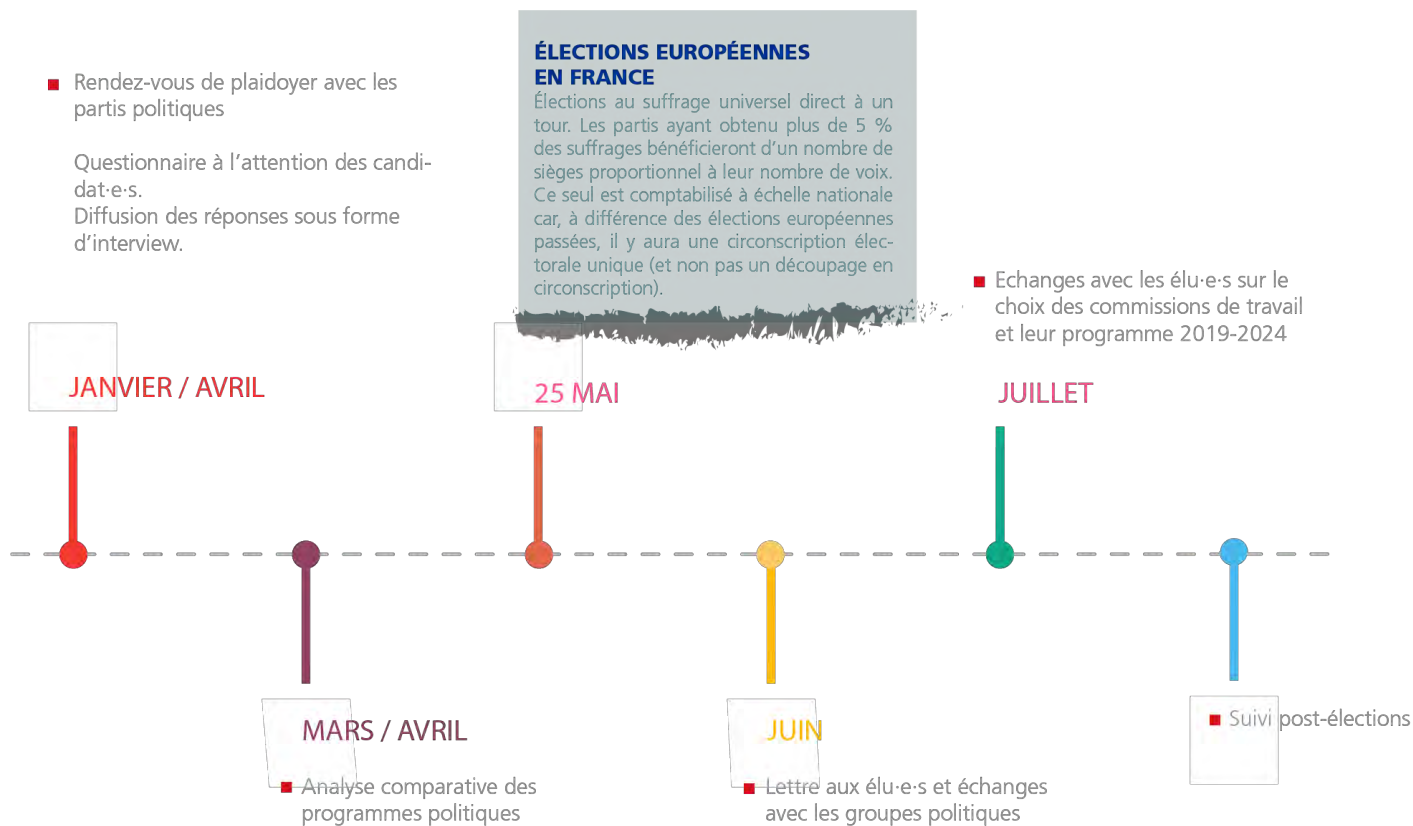
SOUTENIR LA SOCIÉTÉ CIVILE

- ⇒ impliquer les organisations de la société civile (OSC) dans les **dialogues multi-acteurs** sur les politiques européennes et dans la programmation de l'ensemble des instruments d'action extérieure et garantir le **droit d'initiative** des OSC ;
- ⇒ garantir le droit à **liberté de réunion et d'association** pacifiques et la possibilité de mener des activités d'analyse et de plaidoyer ;
- ⇒ soutenir la **consolidation démocratique dans le voisinage européen** et assurer l'**appui des ONG locales** ;
- ⇒ soutenir les actions d'**éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale**, notamment via un appui aux OSC actives dans ce domaine ;
- ⇒ Mettre un terme à toute **criminalisation** des actrices et acteurs engagé-e-s dans la solidarité et la défense des droits humains .



L'Europe que nous voulons

Un calendrier - 6 étapes



Infographie : vecteur créé par Freepik .com

Votre engagement

Comment participer à la campagne ?

- ⇒ Rejoindre la commission Europe de Coordination SUD pour participer au pilotage de la campagne Élections et aux différentes activités, dont les rendez-vous de plaidoyer avec les représentant-e-s des partis politiques ;
- ⇒ Rejoindre notre liste d'expert-e-s européen-ne-s sur votre thématique de prédilection, afin de répondre à d'éventuelles sollicitations médiatiques ou autres demandes d'intervention ;
- ⇒ Contribuer à l'analyse des programmes politiques des partis politiques et des enjeux de l'élection, depuis votre domaine d'expertise ;
- ⇒ Nous informer des initiatives menées par votre organisation ;
- ⇒ Partager vos éléments d'analyse et de recommandations pour d'éventuelles alliances de plaidoyer ou autres initiatives communes.

Pour aller plus loin. Un peu de pédagogie sur l'Union européenne

Les institutions de l'Union européenne



Conseil européen

Réunit les chef·fe·s d'États et de gouvernement des États membres et le·la président·e de la Commission européenne.

Définit l'agenda politique de l'Union et se réunit quatre fois par an.

Est doté d'un·e président·e, qui dispose d'un mandat de deux ans et demi. Cette fonction est actuellement occupée par Donald Tusk.

Commission européenne

Représente les intérêts de l'Union européenne dans son ensemble. Propose de nouvelles législations au Parlement européen et au Conseil de l'Union européenne.

Veille à ce que la législation de l'UE soit correctement appliquée (surnommée « Gardienne des traités »).

Compte un·e commissaire par pays, généralement issu·e des majorités politiques nationales, dont un ou une président·e proposé par le Conseil européen au Parlement, en tenant compte des résultats des élections européennes et après consultation avec le groupe majoritaire.

Parlement européen

Réunit les député·e·s élu·e·s au suffrage universel pour un mandat de cinq ans. Ces député·e·s sont les représentant·e·s des citoyen·ne·s de l'Union européenne.

Exerce un pouvoir de contrôle. Partage les pouvoirs législatifs et budgétaires de l'Union avec le Conseil



Procédure législative de codécision



La Commission présente des propositions de politiques et de législation européennes, qui sont adoptées par le Parlement et le Conseil. Une fois adoptés, les actes législatifs sont mis en œuvre par les États membres et la Commission, qui est chargée de veiller à ce qu'ils soient correctement appliqués.

Zoom : la composition de la Commission européenne



Lors des dernières élections de 2014, les institutions européennes ont appliqué la procédure dite du « candidat·e en tête de liste » ou « Spitzenkandidat ». Elle attribue la présidence de la Commission au candidat ou à la candidate en tête de liste du parti politique européen qui a remporté le plus grand nombre de sièges au Parlement européen (d'où l'importance accrue de se mobiliser pour les élections parlementaires !). Ce fut le cas en 2014, lorsque Jean-Claude Juncker, candidat en tête de liste du Parti populaire européen, a été nommé président de la Commission.

Le ou la président·e a pour responsabilité d'attribuer à chaque commissaire la responsabilité de domaines politiques spécifiques, et il ou elle est ensuite invité·e à une audition publique devant les commissions parlementaires compétentes pour le portefeuille qui lui est attribué. Tou·te·s les candidat·e·s à l'exception du ou de la président·e sont ensuite soumis·es, en tant que collège, à un vote d'approbation du Parlement européen. Le mandat du collège est de cinq ans.



Zoom : les attributions du Parlement européen

Le pouvoir législatif et la procédure législative ordinaire : pouvoir de légiférer avec le Conseil dans de très nombreux domaines, en adoptant ou modifiant avec lui les propositions qui émanent de la Commission européenne.

Le pouvoir budgétaire : pouvoir d'adopter, à égalité avec le Conseil, la totalité du budget. C'est lui qui statue sur le budget *in fine*. Chaque année, la Cour des comptes soumet son rapport sur le budget de l'année précédente au Conseil ainsi qu'au Parlement européen. Le Parlement a ensuite à charge de voter ou de rejeter la décharge budgétaire de la Commission.

Le pouvoir de contrôle

⇒ Le contrôle de la Commission européenne

C'est sur la base du résultat des élections européennes que les chef.fe.s d'États et de gouvernement de l'Union européenne proposent le ou la candidat-e à la présidence de la Commission, qui est finalement élu-e par le Parlement européen. Par ailleurs, le Parlement européen doit auditionner et approuver les futurs membres de la Commission européenne, à l'encontre de laquelle il peut également émettre une motion de censure (dissolution). A ce titre, le Parlement vote également pour la désignation du ou de la haut-e représentant-e de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. Par ailleurs, le ou la haut-e représentant-e pour les affaires étrangères et la politique de sécurité assiste aux débats du Parlement en plénière portant sur ses domaines de compétence et lui présente un rapport sur ses activités.

⇒ Le Contrôle du Conseil de l'Union européenne

Le Parlement européen entend le ou la président-e du Conseil de l'Union européenne en séance plénière sur son programme. Les député-e-s européen.ne.s ont aussi le pouvoir d'influencer l'action du Conseil en lui adressant des questions écrites ou orales pour demander de nouvelles mesures ou de nouvelles politiques.

⇒ Les autres fonctions de surveillance et de contrôle : toute personne physique ou morale établie dans l'Union européenne peut présenter au Parlement européen une pétition concernant la législation européenne. Le Parlement peut mettre en place des commissions d'enquête chargées d'examiner d'éventuelles infractions à la législation européenne commises par des États membres. Le Parlement élit le **Médiateur européen** qui procède à des enquêtes sur les plaintes relatives à des cas de mauvaise administration dans les institutions et organes de l'Union. Le Parlement peut demander à la **Cour de Justice** d'engager une action contre le Conseil ou la Commission s'il observe des contradictions avec la législation européenne. Le Parlement européen a également la possibilité de demander à la Cour de justice de créer des tribunaux spécialisés (par exemple le Tribunal de la fonction publique de l'Union européenne, mis en place en 2005 pour statuer sur les litiges entre l'Union et ses agents). Par ailleurs, la **Cour des comptes** ainsi que la **Banque centrale européenne (BCE)** présentent un rapport annuel au Parlement européen. Le Parlement européen est consulté pour la nomination de la présidence et du directoire de la Banque centrale européenne (BCE) par le Conseil européen. La BCE dialogue également avec la commission des affaires économiques du parlement

Pour aller plus loin. Un peu de pédagogie sur l'Union européenne

L'Union européenne et la solidarité internationale

L'aide au développement et humanitaire est une compétence partagée entre l'Union européenne et les États membres. Au niveau européen, le Parlement et le Conseil décident conjointement de cette politique et évaluent sa mise en œuvre.

Le cadre politique de l'aide au développement et de l'aide humanitaire est composé notamment du Consensus européen sur l'aide humanitaire de 2007, du Consensus européen pour le développement de 2017 et des Objectifs de développement durable (ODD) à horizon 2030.

Les principaux acteurs européens de développement et d'aide humanitaire, institutionnellement rattachés à la Commission européenne, sont les suivants :

- ⇒ le service européen pour l'action extérieure (SEAE) : gère les relations diplomatiques de l'UE avec les pays non membres et mène la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union. Depuis 2014, Federica Mogherini est la haute représentante pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, et vice-présidente de l'UE.



Crédit Redtail Productions

- ⇒ la Direction générale du développement et de la coopération (DG DEVCO, appelée également EuropeAid) : définit la politique de coopération internationale et de développement de l'Union européenne, et les mesures visant à réduire la pauvreté dans le monde, contribuer au développement durable et promouvoir la démocratie, la paix et la sécurité. Ceci au moyen de l'aide extérieure. Le directeur général de la DG DEVCO est Stefano Manervisi et la Commissaire au développement est Neven Mimica. Pour connaître les instruments financiers gérés par DEVCO, consultez la [Fiche Pratique & Outils DEVCO](#) de Coordination SUD (en ligne est en annexe de ce kit).
- ⇒ la Direction générale pour la protection civile et les opérations d'aide humanitaire européennes de la Commission européenne (DG ECHO) : elle a pour objectif de mettre en œuvre la solidarité européenne envers les populations touchées par des crises d'origine humaine et des catastrophes naturelles. La directrice générale de la DG ECHO est Monique Pariat, et le Commissaire responsable de la Protection civile européenne et des opérations d'Aide humanitaire est Christos Stylianides. Pour connaître les instruments financiers gérés par ECHO, consultez la [Fiche Pratique & Outils ECHO](#) de Coordination SUD (en ligne est en annexe de ce kit).

Pour aller plus loin. Un peu de pédagogie sur l'Union européenne

Le Parlement européen aujourd'hui

Le nombre de député-e-s représentant chaque Etat membre varie en fonction du nombre d'habitant-e-s. Pour la mandature 2014-2019, ils sont au nombre de 751. Les pays qui ont le plus nombre de député-e-s sont l'Allemagne (96), la France (74), l'Italie (73), l'Espagne (54) ou la Pologne (51).

Les député-e-s européen-ne-s sont invité-e-s à se regrouper dans des formations plurinationales représentatives d'intérêts communs : les groupes politiques. Pour former un groupe politique, il faut au minimum 25 député-e-s européen-ne-s originaires d'au moins sept États membres de l'UE.



Groupe du Parti populaire européen (Démocrates-Chrétiens) (PPP). Le groupe plus fort du PE, avec des eurodéputé-e-s de tous les États membres de l'UE. Réunit les sensibilités démocrates-chrétiennes, conservatrices et du centre-droit. Plusieurs Premiers ministres actuels dans les EM de l'UE ainsi que le président de la Commission européenne appartiennent à cette famille politique. Pour la France : les Républicains, Divers Droite, Agir.

218



Groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement européen (S&D). Réunit les sociaux-démocrates, les socialistes, les travaillistes et les démocrates, et compte des eurodéputé-e-s issues des 28 EM. Les délégations nationales numériquement les plus importantes : l'Italie (31 membres), l'Allemagne (27 membres allemand) et le Royaume-Uni (20 membres). Pour la France : Parti Socialiste, Génération.s, Les Radicaux de Gauche.

189



Groupe des conservateurs et des réformateurs européens (ECR). Connu également sous le nom de « groupe anti-fédéraliste ». Composé de 19 conservateurs britanniques, de 18 Polonais du parti Droit et Justice, et de 36 autres parlementaires issu.e.s de douze pays différents. Pas de représentation française.

73



Groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ALDE). Réunit des député-e-s de conviction fédéraliste issu-e-s de 20 pays. Les EM les plus représentés : l'Espagne (8 membres), la France et les Pays-Bas (sept membres). Pour la France : Mouvement Démocrate (MoDem), Mouvement radical, social et libéral (MR), Union des démocrates et indépendants (UDI), La République en Marche – Alliance centriste (LREM – AC), Génération citoyenne (GC). Liste d'élection UDO – MoDem.

68



Groupe des Verts/Alliance libre européenne (Verts/ALE). La délégation allemande y est la plus nombreuse, avec treize député-e-s, suivie des délégations française et britannique, avec six député-e-s chacune. Pour la France : Europe Ecologie Les Verts (EELV).

52



Groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique (GUE/NGL). Réunit des députés issus de quatorze États membres, et fait office de forum de coopération des partis de gauche. Composé de deux sous-groupes : la gauche unitaire européenne et la gauche verte nordique. La délégation espagnole est la plus importante avec dix député-e-s, suivie des délégations allemande et grecque. Pour la France : Partie communiste français-Front de Gauche (PCF-FG), Front de gauche, La France Insoumise-Union pour les Outremer (FI-UOM).

51



Groupe Europe de la liberté et de la démocratie directe (EFDD). Composé essentiellement de membres issus de l'ancien groupe Indépendance / Démocratie (ID) (« eurocritique, eurosceptique et euroréaliste ») et, en plus faible proportion, de l'Alliance pour l'Europe des nations (AEN). L'EFDD compte des député-e-s issu-e-s de sept pays. 19 appartiennent au parti souverainiste britannique UKIP dirigé par Nigel Farage, 14 autres eurodéputé-e-s au mouvement italien 5 Etoiles de l'humoriste Beppe Grillo. En France : Les Patriotes, Les Français Libres, Debout la France.

43



Europe des Nations et des Libertés (ENL). Le groupe ENL, co-présidé par Marine Le Pen, dit s'opposer à la « technocratie européenne » et à l'immigration tout en s'élevant contre le marché et la monnaie uniques. C'est la plus petite formation du Parlement européen et réunit des eurodéputé-e-s de huit nationalités différentes essentiellement français, italiens et autrichiens. Avec 16 eurodéputé-e-s issu-e-s du Rassemblement national et du Rassemblement bleu Marine, la délégation française est la plus importante. On dénombre par ailleurs 6 Italien-ne-s de la Ligue du Nord.

35

NI

Non-inscrits

21

Pour la France : Rassemblement national, Comités Jeanne.

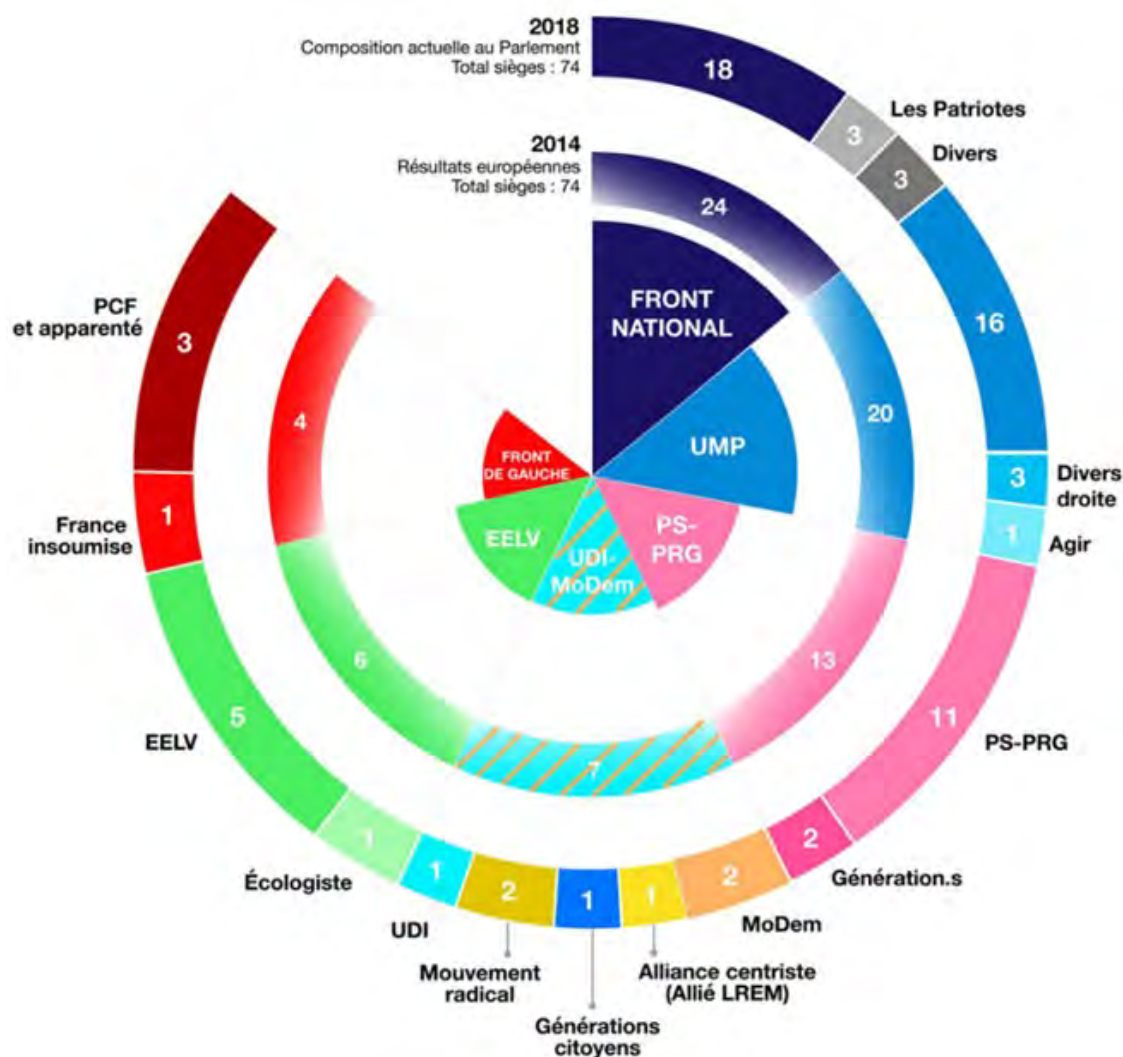
TOTAL

751

Au cours de la mandature 2014-2019, il y a eu des recompositions politiques qui ont modifié la répartition partisane de la manière suivante :

LES EURODÉPUTÉS FRANÇAIS

La recomposition politique entre 2014 et 2018



Source : JDD, 1er mars 2018

Coordination SUD

Solidarité Urgence Développement

Fondée en 1994, Coordination SUD rassemble aujourd'hui plus de 170 ONG, dont une centaine via six collectifs (CLONG-Volontariat, Cnajep, Coordination Humanitaire et Développement, Crid, Forum, Groupe Initiatives) qui mènent des actions humanitaires d'urgence, d'aide au développement, de protection de l'environnement, de défense des droits humains auprès des populations défavorisées mais aussi des actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale et de plaidoyer.

Coordination SUD assure quatre missions : la représentation de positions communes auprès des institutions publiques et privées, en France, en Europe et dans le monde ; la défense et la promotion des ONG ; la

veiller et l'analyse du secteur et de la solidarité internationale et enfin, l'appui et le renforcement des ONG françaises.

La politique européenne de développement fait partie des enjeux prioritaires pour Coordination SUD. Ses membres mobilisent leur expertise dans un plaidoyer pour une Europe juste, solidaire et durable, ouverte sur le monde et accueillante. Ce plaidoyer est porté conjointement avec Concord, la confédération européenne des ONG d'urgence et de développement dont Coordination SUD est membre.